

Pôle gare multimodal

Le secteur gare de Châteauroux, coupant aujourd'hui une partie de la ville en deux, connaît depuis septembre 2019, une mue durable. La transformation du parvis de la gare en un pôle d'échange multimodal va marquer le début d'un programme global visant à assurer une meilleure continuité du tissu urbain.

RECONNECTER DEUX PARTIES DE LA VILLE

Le projet "secteur Gare" est sûrement le plus impactant des projets menés par l'Agglomération Châteauroux Métropole, de par sa superficie, sa durée dans le temps et le nombre des acteurs concernés. Il s'inscrit dans une démarche de concertation avec tous les partenaires (Etat, SNCF, Conseil Régional Centre - Val de Loire, Conseil départemental de l'Indre, DDT, taxis, EFFIA, commerçants, etc.).

Le réaménagement complet de ce quartier tampon entre le centre-ville et le centre commercial Cantrelle doit à terme recoudre l'unité urbaine. Si la ligne POLT a été confortée par le Gouvernement qui a confirmé l'arrêt du tout-LGV, l'activité ferroviaire ne justifie plus une telle occupation des sols par Réseau Ferré de France, la SNCF et Sernam. Il convient donc de reconnecter les deux parties de la ville, en réduisant cette emprise, en requalifiant les différents espaces et en reconstruisant une passerelle piétonne en lieu et place de celle démontée pour raisons de sécurité en 2010.

La mutation urbaine de ce quartier porte sur les 15 ans à venir, et s'inscrit étape par étape.

Phase 1 : Les aménagements extérieurs du parvis de la gare, et les liaisons entre la gare routière, la gare ferroviaire et le pôle de bus urbains seront retravaillés au profit des modes de déplacements doux.

Phase 2 : Une passerelle reliera directement le centre-ville avec le quartier Saint-Jean, et au-delà, avec les quartiers sud. L'actuel îlot Sernam, friche ferroviaire située au sud des voies, sera réaménagé pour offrir aux usagers un pôle d'activités et de loisirs, et une offre de stationnement en ouvrage.

Phase 3 : La future esplanade piétonne depuis l'intersection Cluis/Charles de Gaulle vers la passerelle deviendra un axe majeur, longeant le centre commercial Cantrelle. La définition d'un cheminement commercial du centre-ville élargi est renforcée.



L'objectif des travaux d'aménagement des espaces extérieurs du pôle d'échanges multimodaux est triple :

redéfinir la place de chacun : piétons, vélos, trains, bus, autocars, voitures, taxis et loueurs de voitures en donnant la priorité aux modes doux afin de pacifier l'espace public.
développer la multimodalité, en facilitant le passage d'un mode de déplacement à l'autre,
améliorer la qualité urbaine de ce secteur, et contribuer ainsi plus globalement à l'attractivité du centre-ville élargi, en dotant le parvis de la gare d'un aménagement remarquable.



Un espace urbain pacifié

Le nouvel aménagement réduit le nombre de chaussées (1 voie à double sens). Il facilite la circulation des bus et autocars en rendant leurs déplacements prioritaires sur les voitures et évite autant que possible les mouvements de cisaillement et carrefours à feux tricolores. Les deux giratoires (19 mars 1962 et Willy Brandt) seront maintenus, car garants de la fluidité de la circulation. Ils permettent également le retournement des sens de circulation au regard des suppressions des tourne-à-gauche.

La section de chaussée traversant le parvis a été aménagée afin d'y sécuriser la traversée et la circulation des cyclistes, piétons et autres usagers vulnérables via un plateau surélevé avec un traitement différencié. Les déplacements des cyclos et des piétons sont également sécurisé par les créations de pistes cyclables et de larges trottoirs.

Visibilité et intuitivité des fonctions et des espaces

L'aménagement et la signalétique permettent aux voyageurs sortant de la gare ferroviaire de Châteauroux de saisir rapidement les opportunités de mode de transports ou de cheminements s'offrant à eux. Sur la droite sont identifiés la station taxis, le parking courte-durée et le pôle d'échanges de bus urbains. Sur la gauche sont situés la gare routière (liaisons interurbaines en autocars) et le parking longue-durée. Les cheminements piétons en direction du centre-ville par la rue de la Gare sont clairement identifiés.

Un espace public végétalisé

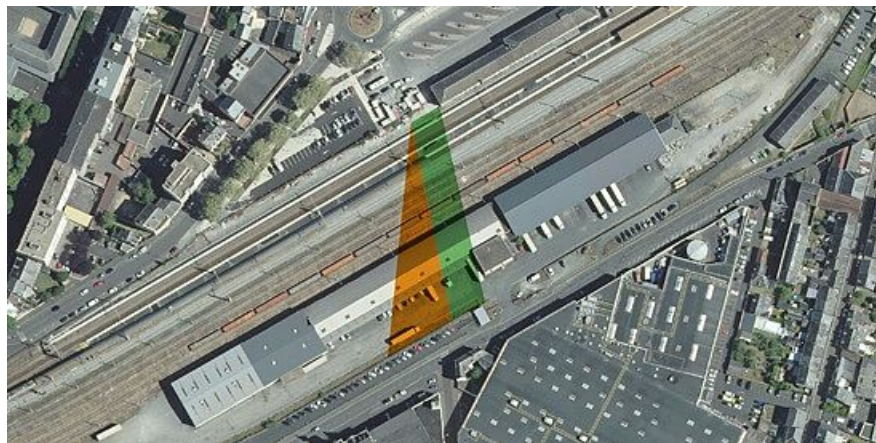
L'aménagement paysager du parvis propose une trame végétale composée de 43 arbres plantés à l'occasion du projet. Les essences des arbres d'alignement ont été adaptées au contexte local et sont gérées en port libre. Les pieds d'arbres sont végétalisés avec sur le parvis une surface d'espaces verts de 242m². Cet aménagement joue un rôle structurant dans l'organisation urbaine à l'échelle de la ville.

La végétalisation présente sur le parvis en fait un lieu nouveau, attractif où le végétal permet d'offrir aux usagers un nouveau regard sur la ville, une transition entre le voyage et l'urbanité des alentours.

Une fontaine a été construite au centre du parvis. Elle est gérée par aquaponie. L'aquaponie est un système qui unit la culture de plante et l'élevage de poissons. Dans ce système, les plantes sont cultivées sur un support composé de pierres. La culture est irriguée en circuit fermé par de l'eau provenant du bassin où vivent les poissons.

LA PASSERELLE, FUTURE COUTURE URBAINE

L'Agglomération a acquis le 31 janvier 2022 un ensemble de 4 parcelles représentant une surface d'environ 1,8 hectares correspondant aux emprises dites du « Sernam ». Des travaux sont engagés pour purger ces emprises des bâtiments existants afin de pouvoir créer la future passerelle et accueillir des opérateurs économiques. D'autres acquisitions foncières sont prévues sur ce secteur dans les prochaines années, ainsi que des travaux d'espaces publics pour permettre une meilleure desserte, routière et piétonne, du site.



Une étude urbaine sur la restructuration du sud des emprises ferroviaires du quartier de la Gare est lancée sur le 4^{ème} trimestre 2022. Elle vise à dresser un état des lieux complet et actualisé du secteur pour définir les orientations d'aménagement à retenir sous la forme de scénarios opérationnels. L'objectif est de préciser l'image que l'on souhaite insuffler à ce site pour mettre en avant son potentiel et le rendre plus attractif. Parallèlement à cette étude, le programme de la passerelle va être mis à jour pour lancer une consultation de maîtrise d'œuvre en 2023.

La future passerelle se situera à l'ouest du quartier avec l'accroche nord placée à côté du tri postal et une accroche sud au centre du nouveau pôle de la Gare dans le prolongement de l'allée Seron Frères conduisant au centre commercial Cantrelle. Il est à noter que cet ouvrage ne desservira pas les quais SNCF. La sécurité, le confort des usagers et le sentiment de continuité avec les aménagements projetés prévaudront. Tout sera mis en œuvre afin de répondre aux conditions d'accès des cycles, piétons et PMR avec la création d'ascenseurs urbains à chaque extrémité. La passerelle aura une largeur utile minimale de 4m afin de garantir les interactions entre les différents usagers.

CHÂTEAURoux MÉTROPOLe

Hôtel de ville
CS 80509
36012 Châteauroux Cedex
Ouverture du lundi au vendredi, de 9h à 17h.